

79^e ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Genève, du 18 au 23 mai 2026

Déclaration préparée par pays : Niger, Libéria, Guinée Bissau, Sao Tomé et Príncipe, Madagascar

Point 22 Questions soumises pour information : rapports de situation (TROIS discussions : (i) Fournir la santé ; (ii) Protéger la santé ainsi que la puissance et la performance ; et (iii) Promouvoir la santé.

Documents A79/26 et A79/26 Add.1

Monsieur le Président ;

1. Le Burkina Faso a l'honneur de présenter cette déclaration au nom des 47 Etats membres de la Région africaine.
2. De la participation sociale pour la Couverture Sanitaire Universelle, la santé et le bien-être (résolution WHA77.2 (2024)), la Région apprécie les actions menées pour accélérer la participation sociale dans la gouvernance sanitaire malgré le recul de l'aide au développement et des investissements publics.
3. Nous félicitons l'OMS pour les efforts déployés afin d'assurer l'accès équitable à un oxygène médical sûr, de qualité et abordable, qui reste un défi pour la santé mondiale et nécessite d'avantage d'investissement.
4. Concernant la décision WHA75(20) (2022), les Etats Membres de la Région africaine félicite l'OMS et l'ONUDC pour les efforts déployés face au problème mondial de la drogue. Ils encouragent le Secrétariat à poursuivre ces efforts en collaboration avec les réseaux communautaires intégrés dans les systèmes de santé nationaux.

5. Concernant la résolution WHA75.20 (2022), relative aux stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles, malgré les progrès importants réalisés, la plupart des jalons prévus pour 2025 n'ont pas été atteints, et les objectifs à l'horizon 2030 sont hors de portée. Les Etats Membres de la Région africaine invite l'OMS à soutenir les pays pour mener une action ciblant des populations pour lesquelles l'accès aux services est le plus difficile.
6. Concernant les résolutions WHA64.16 (2011) et WHA78.14 (2025), nous saluons les efforts des pays et des partenaires dans l'éradication de la dracunculose malgré les contextes sécuritaires et de déplacements des populations.
7. S'agissant de la résolution WHA57.12 (2004), les Etats Membres de la Région africaine félicite le Secrétariat pour la qualité du rapport présenté, ainsi que les principales activités menées pour la mise en œuvre de la stratégie en matière de santé reproductive pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des cibles internationaux.
8. La Région africaine note avec satisfaction les activités essentielles menées par l'OMS en matière de disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins. Malgré ces efforts l'accès au sang sûr reste difficile dans de nombreux pays. Nous encourageons le Secrétariat à continuer à fournir un appui aux pays, pour renforcer la gouvernance et la régulation des systèmes d'approvisionnement en sang, renforcer les systèmes de qualité et l'hémovigilance, et promouvoir un financement durable.

9. Enfin, la Région africaine prend acte des réalisations menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie OMS de recherche pour la santé (résolution WHA63.21 (2010)) et de la stratégie mondiale et plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (résolution WHA75.14 (2022)). Elle encourage le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre de toutes les actions planifiées dans le cadre de ces stratégies.

10. Je vous remercie pour votre aimable attention.